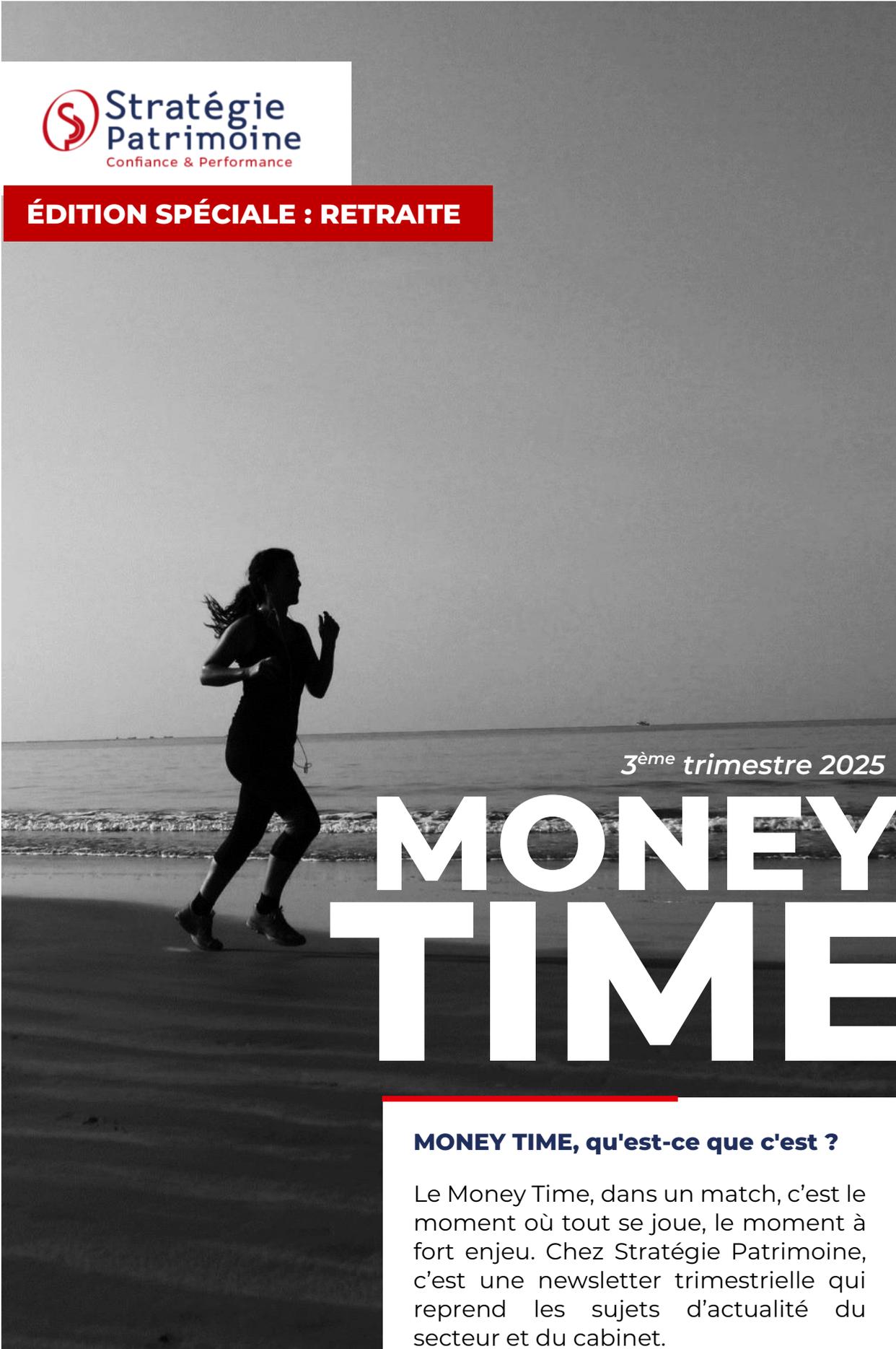


3^{ème} trimestre 2025



MONEY TIME

MONEY TIME, qu'est-ce que c'est ?

Le Money Time, dans un match, c'est le moment où tout se joue, le moment à fort enjeu. Chez Stratégie Patrimoine, c'est une newsletter trimestrielle qui reprend les sujets d'actualité du secteur et du cabinet.

À L’AFFICHE CE TRIMESTRE

Bienvenue dans Money Time, votre newsletter trimestrielle !

Dans ce numéro, nous avons choisi d’évoquer un sujet central de l’actualité et de la gestion patrimoniale : la retraite.

La retraite n’est plus une simple échéance lointaine. Elle devient, de plus en plus, une véritable étape de vie à construire avec méthode.

Entre complexité des régimes, baisse attendue des revenus, allongement de la durée de vie et évolution des outils d’épargne, il est essentiel de prendre les devants.

Nous vous guidons donc dans cette préparation en abordant les sujets clés : **l’utilité d’un audit retraite pour y voir clair, les bons leviers pour compléter vos revenus futurs, et des comparatifs pour mieux comprendre les solutions qui s’offrent à vous.**

Si vous souhaitez aller plus loin, nos experts sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos projets.

Bonne lecture, et bonne anticipation !

L’équipe Stratégie Patrimoine.

AU SOMMAIRE

À L’AFFICHE CE TRIMESTRE	2
AU SOMMAIRE	2
CONSEIL	3
L’AUDIT RETRAITE.....	3
INVESTISSEMENT	4
COMPLÉTER VOTRE RETRAITE.....	5
LE SAVIEZ-VOUS ?	7
CUMUL EMPLOI-RETRAITE : REPENDRE UNE ACTIVITE, C’EST POSSIBLE.....	7
CESSION D’ENTREPRISE : UN ABATTEMENT FISCAL POUR LES DIRIGEANTS PARTANT A LA RETRAITE.....	7
RETRAITE A L’ETRANGER : ATTENTION A L’IMPACT FISCAL ET ADMINISTRATIF.....	7
ACTUALITÉS	8
SÉMINAIRE.....	8
MARATHON DE LA LIBERTÉ.....	8
ÉQUIPE.....	8

L'AUDIT RETRAITE

VOUS AVEZ BEAUCOUP À GAGNER !

Préparer votre retraite, c'est bien plus que connaître votre âge de départ ou le montant estimé de votre pension.

C'est surtout anticiper l'impact réel de ce changement de vie sur votre situation financière, votre niveau de vie, et celui de votre conjoint.

Chez Stratégie Patrimoine, nous vous proposons l'Audit Retraite : une étude complète et personnalisée pour y voir clair et prendre les bonnes décisions. Objectif : une retraite sereine et confortable !

Une vision globale et personnalisée

Notre Audit Retraite s'adresse à vous, que vous soyez salarié(e), indépendant(e) ou dirigeant(e), si vous souhaitez :

- Connaître **vos droits acquis** et **vos perspectives de pension** ;
- Comprendre **l'impact d'un départ anticipé** ou **décalé** ;
- Anticiper **les conséquences d'un décès** sur **la pension de réversion de votre conjoint** ;
- Élaborer **une stratégie sereine et adaptée à vos objectifs de vie.**

Nous ne nous contentons pas d'analyser vos trimestres ! L'Audit Retraite intègre **l'étude complète de votre situation professionnelle, patrimoniale, budgétaire, fiscale, et de votre protection sociale.**

C'est cette vision d'ensemble qui vous permettra d'aligner vos décisions de carrière, vos investissements ou votre épargne avec une vraie stratégie de long terme.

Des préconisations concrètes pour des choix éclairés

L'objectif de l'Audit Retraite n'est pas de vous submerger de données techniques, mais de vous apporter des réponses claires et concrètes :

- À quel **âge** partir pour optimiser votre pension ?
- Faut-il **racheter des trimestres**, et à quel coût ?
- Comment compenser **une baisse de revenus** ?
- Quelles sont les options **pour protéger votre conjoint** ?
- Quelle est la meilleure **stratégie fiscale** selon votre profil ?

Nous réalisons des simulations personnalisées selon différents scénarios : départ à l'âge légal, à taux plein, départ anticipé, décès prématuré... Vous repartez avec **un plan d'action précis et hiérarchisé**, selon vos priorités.

Un accompagnement à chaque étape

L'Audit Retraite ne se limite pas à un rapport. Il s'agit d'un véritable accompagnement, avec plusieurs rendez-vous-clés :

Une 1^{ère} rencontre pour définir vos attentes et identifier l'audit adapté	Un rendez-vous de remise de votre audit	Un rendez-vous de débrief pour répondre à vos éventuelles questions	Un suivi dans la durée (mise en place du plan d'action, ajustements)
--	--	--	---

Gagnez en sérénité... et en rentabilité

Nombreux sont ceux qui découvrent - grâce à l'Audit Retraite - qu'ils peuvent :

- Partir **plus tôt** que prévu **sans perte de revenus** ;
- Faire **des économies** en évitant un rachat de trimestres inutile ;
- **Optimiser leurs revenus futurs** via des arbitrages patrimoniaux ;
- Ou encore **protéger leur conjoint** d'une baisse brutale de niveau de vie.

C'est toujours le bon moment pour préparer votre avenir : [contactez-nous](#).

Votre Audit Retraite

Dès 1 350 € HT

SITUATION ACTUELLE

I. SITUATION PERSONNELLE

A. SITUATION FAMILIALE

Séparation de biens depuis le 10/08/2002

45 ans / 45 ans

29 ans / 36 ans / 22 ans

B. REGIME MATRIMONIAL

Vous vous êtes mariés sous le régime de la séparation de biens le 10 août 2002.

Ce régime repose sur un principe d'indépendance entre les époux :

- **INDEPENDANCE DES ACTIFS** : chacun des époux conserve une propriété exclusive sur les biens qu'il possède, avant comme après le mariage, et quelle qu'en soit l'origine, ainsi que ses revenus.
- **INDEPENDANCE DES PASSIFS** : en principe chacun supporte seul les passifs qu'il a fait naître avant ou pendant le mariage.
- **INDEPENDANCE DANS LA GESTION** : en principe chaque époux gère seul ses biens.

En conséquence, à la dissolution du régime (décès / divorce), aucun des époux n'a vocation à participer à l'enrichissement de l'autre.

VOS OB CONTI

Départ à l'épave	64 ans et 2 mois	65 ans et 7 mois
Départ à l'ÉCVA	2040	2041
Trimestres	184	188
Pension brute annuelle	58 884 €	62 708 €
Régimes de base	17 762 €	18 728 €
Régime général unité	5 192 €	6 281 €
CNAVPL	11 488 €	12 447 €
Régime complémentaire	20 792 €	22 642 €
IRCANTEC	1 526 €	1 975 €
CARMP	24 794 €	29 926 €
Régime complémentaire	14 639 €	16 047 €
CARMP ADV	14 839 €	16 047 €
Pension nette annuelle	53 239 €	57 421 €

estimation de la retraite de Madame

Notre constat

Au regard de l'estimation de votre retraite, le taux de cotisation de Madame est entre 15 % et 16 % pour Monsieur. Il est donc complémentairement nécessaire au jour de votre départ en retraite de verser sur les revenus va baisser mais votre impôt sur la valeur ajoutée des locaux dans votre patrimoine au départ.

Vos contraintes :

- TRIMESTRES MANQUANTS
- VENTE A TERME DES LOCAUX DAI
- SOLDE BUDGETAIRE NET D'IMPOT

SORTIE EN RENTE VIAGÈRE

Abattement de 10% sur le revenu après abattement de 10%

effets après 10 ans

Abattement global de 30 500 € puis droits de succession.

CONTACTEZ-NOUS

COMPLÉTER VOTRE RETRAITE

LES BONS OUTILS POUR PRÉSERVER VOTRE NIVEAU DE VIE



Même si vous bénéficiez d'un bon niveau de revenus pendant votre carrière, la pension versée à la retraite reste bien souvent inférieure à vos revenus d'activité. Pour éviter une chute brutale de niveau de vie, mieux vaut anticiper.

L'Audit Retraite - évoqué dans le précédent article – est une étude complète de votre situation actuelle qui vous apporte des solutions adaptées à vos objectifs.

Parmi ces solutions, nous pouvons en citer deux très utilisées : l'épargne retraite et l'épargne salariale, de puissants leviers pour compléter vos revenus futurs, à condition de bien les connaître et de les utiliser avec stratégie.

Pourquoi faut-il anticiper ?

Votre pension de retraite dépend de nombreux facteurs : **durée de cotisation, salaire de référence, régime (de base et complémentaire), statut professionnel...** Mais dans la majorité des cas, elle représente **50 à 75 % de vos derniers revenus**. Pour conserver votre train de vie, il est donc indispensable de mettre en place des solutions complémentaires pendant votre vie active.

C'est là qu'interviennent l'épargne retraite et l'épargne salariale, qui permettent d'épargner dans un cadre fiscal et social souvent avantageux.

L'épargne retraite : un outil souple et fiscalement optimisé

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) est aujourd'hui l'outil de référence. Il vous permet de **constituer une épargne dédiée à votre retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal immédiat** : les versements sont déductibles de votre revenu imposable dans certaines limites, ce qui peut générer une économie d'impôt significative.

À la retraite, vous avez la possibilité **de sortir en capital, en rente, ou un mix des deux**. Cette souplesse vous permet d'adapter la stratégie à vos projets de vie : achat immobilier, aide aux enfants, protection du conjoint...

Le PER peut également **être alimenté par des transferts** (anciens PERP, Madelin, article 83...) pour centraliser l'épargne accumulée au fil des années.

L'épargne salariale : un atout sous-exploité

Si vous êtes salarié ou dirigeant d'entreprise, vous avez peut-être accès à l'épargne salariale : intéressement, participation, PEE, PER collectif... Ces **dispositifs permettent d'épargner dans un cadre particulièrement attractif, souvent avec un abondement de l'employeur.**

L'épargne est investie sur des supports financiers, avec des horizons de placement différenciés. Selon les produits, les conditions de sortie et la fiscalité à l'entrée et à la sortie sont variables. **Par exemple, un PER d'entreprise permet une sortie à la retraite sous forme de capital ou de rente, avec également des avantages fiscaux à l'entrée et à la sortie.**

Voici un tableau récapitulatif des caractéristiques de chaque dispositif :

Critères	PER Individuel (PER)	Plan d'Épargne Entreprise (PEE)	PER Collectif (PERCOL)	PER Obligatoire (PERO/article 83)
Public concerné	Tous (salariés, indépendants, TNS, fonctionnaires...)	Salariés d'entreprise (et parfois dirigeants)	Salariés éligibles d'une entreprise (avec ou sans accord)	Salariés concernés par un accord d'entreprise obligatoire
Versements possibles	Volontaires uniquement	Volontaires, intéressement, participation, abondement	Volontaires, intéressement, participation, abondement	Obligatoires, parfois abondement
Avantage fiscal à l'entrée	Déduction possible du revenu imposable	Exonération d'impôt (sous conditions), mais pas de déduction	Déduction possible du revenu imposable (si option choisie)	Déduction automatique du revenu imposable
Plafond de versement fiscal	Plafond annuel individuel (10 % des revenus ou PMSS)	25 % de la rémunération annuelle	Plafond annuel individuel (10 % des revenus ou PMSS)	Fixé par l'accord collectif
Disponibilité des fonds	À la retraite (capital, rente ou mix) sauf cas exceptionnels	5 ans minimum (sauf cas de déblocage anticipé réglementé)	À la retraite, sauf cas de déblocage anticipé	À la retraite uniquement
Sortie possible en capital	Oui (partiellement ou en totalité)	Oui, selon les cas de déblocage autorisés	Oui (capital, rente ou mix)	Rarement, généralement en rente viagère
Sortie en rente viagère	Oui (possible et partiellement fiscalisée)	Non	Oui (optionnelle)	Oui (souvent imposée)
Fiscalité à la sortie	Imposition selon le type de sortie (capital/rente)	Exonération d'impôt sur le revenu (hors CSG/CRDS)	Capital : fiscalité allégée Rente : selon barème IR	Rente imposable selon barème de l'IR
Transmission en cas de décès	Transmission possible (clause bénéficiaire)	Transmission des avoirs selon les règles du PEE	Transmission selon les dispositions du PER	Rente de réversion éventuelle selon les conditions
Souplesse/gestion individuelle	Très flexible, choix des supports, librement modulable	Gestion encadrée, choix des supports limités par l'entreprise	Souplesse variable selon l'accord	Très encadré, peu de souplesse

La stratégie à adopter dépend donc de **votre horizon de départ**, de **votre fiscalité actuelle**, de **vos projets** et de **vos autres actifs**. Le PER peut venir en complément d'une assurance-vie ou d'un investissement immobilier, par exemple. L'épargne salariale peut s'articuler avec votre rémunération pour optimiser votre imposition.

L'idéal est d'intégrer ces outils dans une vision globale de votre patrimoine : **le recours à un Audit Retraite** (pages 3 et 4) prend donc tout son sens.

Notre équipe vous accompagne de manière personnalisée, que vous soyez chef d'entreprise, profession libérale ou particulier. [Contactez-nous.](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cumul emploi-retraite : reprendre une activité, c'est possible

Contrairement à une idée reçue, prendre sa retraite ne signifie pas obligatoirement arrêter toute activité. **Il est tout à fait possible de reprendre un emploi une fois à la retraite, sous certaines conditions.**

Deux régimes coexistent : le **cumul emploi-retraite partiel**, qui permet de retravailler tout en continuant à percevoir une pension (sous conditions de plafond), et le **cumul emploi-retraite libéralisé**, qui autorise une reprise d'activité sans limite de revenus, si vous remplissez certaines conditions.

Le cumul peut être un excellent moyen de compléter ses revenus tout en restant actif — mais attention : **les cotisations versées ne génèrent pas de nouveaux droits** à retraite. Il faut donc évaluer l'intérêt économique et personnel de cette reprise d'activité.

Cession d'entreprise : un abattement fiscal pour les dirigeants partant à la retraite

Si vous êtes chef d'entreprise et que vous envisagez de **vendre votre société au moment de votre départ à la retraite**, vous pouvez bénéficier d'un abattement fiscal exceptionnel sur la plus-value réalisée.

Sous certaines conditions, la plus-value peut être exonérée à hauteur de **500 000 €**, ce qui représente une **opportunité majeure d'optimisation fiscale**. Mais ce dispositif nécessite d'être **anticipé** : la cession doit intervenir dans un délai de 24 mois avant ou après le départ en retraite effectif, et plusieurs critères doivent être remplis.

Ce sujet mérite une étude approfondie : le gain fiscal peut être considérable, mais il dépend d'une stratégie bien construite.

Retraite à l'étranger : attention à l'impact fiscal et administratif

Certains Français choisissent de **s'installer à l'étranger à la retraite**, attirés par le coût de la vie, le climat ou une fiscalité plus douce. C'est tentant, mais pas sans conséquence.

D'abord : votre pays de résidence a-t-il **une convention fiscale avec la France** ? Cela déterminera si vos pensions seront imposées en France ou dans le pays d'accueil. Pensez aussi à la **protection sociale** : selon votre destination, vous ne serez plus automatiquement couvert par l'assurance maladie française. Il faut donc envisager une couverture santé spécifique.

Côté succession, un départ à l'étranger peut également modifier les règles applicables à votre patrimoine.

Résider ailleurs ne doit pas rimer avec impréparation : chaque cas mérite un accompagnement personnalisé.

MARATHON DE LA LIBERTÉ

X EXAEQUO X SP

Comme chaque année – à l’occasion du Marathon de la Liberté - le Club du Sport Exaequo s’est retrouvé au sein du cabinet de Caen pour le retrait de dossard, le départ et l’arrivée de la course !

L’occasion de se motiver pour ce week-end sportif : 10km, semi-marathon, marathon ou encore marathon en relai. Bravo à toutes et tous !

SÉMINAIRE

LE PARTAGE EN MOT D’ORDRE



Début juin, l’équipe s’est retrouvée à Vannes à l’occasion de notre séminaire annuel.

Au programme : interventions de nos partenaires afin de nous (re)sensibiliser aux produits et faire un point sur l’actualité, et ateliers en interne pour partager et développer nos compétences.

Deux jours de partage clôturés par une épreuve type « Koh Lanta », afin d’allier compétition et esprit d’équipe !

ÉQUIPE

CATHERINE, 33 BOUGIES SP !

Clients Vannetais, vous connaissez sûrement son visage. Et pour cause ! En mai dernier, nous fêtons les 33 ans de présence de Catherine à nos côtés. Assistante commerciale et de direction à Vannes, elle incarne fiabilité, bienveillance et professionnalisme.

Merci Catherine pour ton engagement sans faille et ta contribution précieuse au quotidien !



Vous êtes maintenant plus de 1 200 à nous suivre sur LinkedIn ! Vous n’êtes pas encore abonné(e) ? Pour être régulièrement informé(e) des actualités du secteur et de la vie des cabinets, suivez-nous dès à présent [ici](#).

CONSTRUISEZ, VALORISEZ, TRANSMETTEZ.



NORMANDIE

CAEN

40 rue de Maltot
14000 CAEN
02 31 23 85 97

VANNES

20 rue Capitaine Jude
56000 VANNES
02 97 47 00 84

BRETAGNE

RENNES

3 rue des Francs Bourgeois
35000 RENNES
02 99 79 73 60

CONTACTEZ-NOUS

Contact Caen : accueilnormandie@strategie-patrimoine.fr

Contact Vannes : accueil@strategie-patrimoine.fr

Contact Rennes : accueilrennes@strategie-patrimoine.fr

 www.strategie-patrimoine.fr

 [Stratégie Patrimoine](#)